

ENTREPRISES CONCURRENCE TRAVAIL CONCURRENCE ENTREPRISES

LES ÉTUDES THÉMATIQUES

DE LA **DIRECCTE**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N°7

JANVIER
2019

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Nouvelle progression en 2017 des déclarations préalables à l'embauche : le CDI, moteur de la croissance

En 2017, plus d'1,6 million de Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) ont été émises en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les secteurs concurrentiels hors agriculture, particuliers employeurs et intérim. Ceci constitue une hausse de 2,8 %, soit une nette accélération par rapport à 2016 (+1,1 %). Cette progression concerne l'ensemble des départements de la région, à l'exception de celui de Vaucluse.

Si les embauches augmentent pour chaque type de contrat, la hausse s'explique surtout par la forte croissance des recrutements en CDI. Ainsi, bien que les CDD très courts continuent de représenter la majeure partie des DPAE, leur part recule au profit des CDI.

Comme en 2016, le nombre de déclarations progresse dans tous les grands secteurs d'activité, en particulier en CDI. C'est notamment le cas dans le tertiaire marchand, où l'« hébergement-restauration » et les activités de soutien aux entreprises, les deux principaux sous-secteurs recruteurs de la région, ont renoué avec la croissance de leurs DPAE.

En 2017, le dynamisme des embauches, notamment en CDI, a été porté par les établissements de 10 à 49 salariés et par ceux employant entre 50 et 249 salariés. En revanche, alors qu'ils étaient les plus actifs en matière de recrutements en 2016, les établissements de moins de 10 salariés ont réduit leur volume de déclarations, suite à une forte diminution des contrats très courts. Cette baisse concerne aussi les établissements de 250 salariés ou plus, qui enchaînent une deuxième année de recul.

Portée par la croissance des CDI, la hausse des déclarations concerne chacune des classes d'âge, particulièrement celle des seniors. Après s'être replié en 2016, le volume de DPAE féminines repart à la hausse cette année, également tirée par les CDI. Toutefois, cette progression reste deux fois moins rapide que chez les hommes.

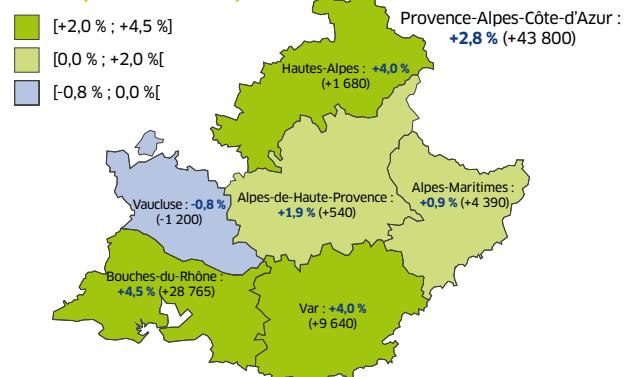
■ Accélération de la croissance des embauches en 2017

En 2017, 1 611 500 DPAE ont été émises en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les secteurs marchands hors agriculture, particuliers employeurs et intérim > [Tableau page 5](#). Sur un an, cela représente une hausse de 2,8 % (+43 800 DPAE), soit une nette accélération par rapport à 2016 (+1,1 %, soit +17 600 DPAE).

Le nombre d'embauches progresse dans tous les départements de la région à l'exception de celui de Vaucluse (-0,8 %) > ①. Avec une hausse de 4,5 %, le département des Bouches-du-Rhône, qui avait marqué le pas en 2016, est le plus dynamique de la région en 2017. Il concentre aussi la plus grande part des embauches de Provence-Alpes-Côte d'Azur en regroupant plus de 41 % des DPAE (soit 667 200) et une part similaire des emplois salariés de la région fin 2017 (44 %). Il est suivi par les Alpes-Maritimes (22 % des emplois et 30 % des DPAE, soit 474 900), le Var (18 % des emplois et 16 % des déclarations, soit 251 600 DPAE) et le Vaucluse (11 % des salariés et 9 % des DPAE, soit 144 900). Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes rassemblent, pour leur part, respectivement 2 % et 3 % des DPAE de Provence-Alpes-Côte d'Azur et une proportion quasiment identique des emplois salariés de la région.

A l'échelle de la France entière, la progression des embauches ralentit légèrement, passant de +4,1 % en 2016 à +3,7 %. Le nombre de DPAE s'établit ainsi à 19 830 900 en 2017 (soit +702 800).

① Evolution du nombre de DPAE par département de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre 2016 et 2017 (données brutes)



Note : données provisoires

Champ : secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim.

Source : Urssaf

■ Une hausse portée par les embauches en CDI

Contrairement à 2016, où le nombre de CDD très courts reculait, les embauches augmentent pour chaque type de contrat en 2017 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Néanmoins, c'est la forte progression des embauches en CDI qui explique cette année l'essentiel de la hausse des DPAE (60 %). Sur un an, leur nombre croît de 10,6 % (+26 200 contrats). Ce type de contrat représente désormais 17 % des DPAE de la région, en croissance de plus d'un point en rythme annuel > ②.

Dans une moindre mesure, l'augmentation des DPAE s'explique aussi par la progression des CDD : +0,9 % pour les CDD de moins d'un mois et +2,7 % pour ceux supérieurs à un mois. Même si la part des CDD très courts a diminué d'un point sur un an, ce type de contrat continue d'être le plus utilisé (64 % des DPAE). La part des CDD de plus d'un mois est stable par rapport à 2016 et s'élève à environ 19 %.

A l'échelle départementale, le nombre de CDI et de CDD de plus d'un mois augmente dans tous les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur. En revanche, les embauches en CDD très court n'augmentent que dans les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône et reculent ailleurs. Dans tous les départements de la région, le rythme de croissance des déclarations d'embauches en CDI est largement supérieur à celui des CDD. Ainsi, leur part progresse : de +0,6 point dans les Alpes-Maritimes à +2,0 points dans le Vaucluse.

Tout comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et comme en 2016, la hausse au niveau national est portée par les CDI (+12,1 %) et, d'une façon plus modérée, par les CDD (+1,8 % pour les CDD courts et +3,6 % pour les CDD de plus d'un mois). Ainsi, la part des CDI progresse d'un point (17 % des DPAE), celle des CDD courts diminue d'un point (67 %) et celle des CDD de plus d'un mois est stable (16 %).

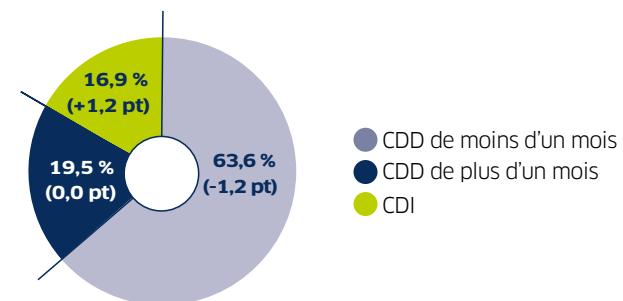
■ Forte augmentation des CDI dans tous les grands secteurs d'activité

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la hausse du nombre de DPAE accélère dans chacun des grands secteurs d'activité. Dans le secteur marchand, qui rassemble 93 % des embauches, les déclarations augmentent de 2,4 %, après +1,0 % en 2016. Cette année encore, la hausse est la plus franche dans la construction (4 % des DPAE) et elle est deux fois plus rapide qu'en 2016 : +9,2 %, après +4,7 %. Enfin, dans l'industrie (3 % du total régional), les embauches progressent de 7,7 %, après +1,9 %.

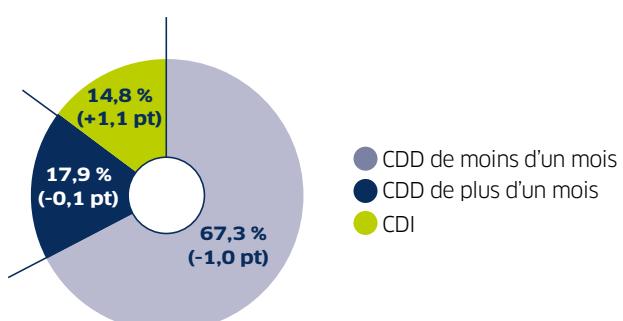
Quel que soit le secteur d'activité, le nombre de déclarations a augmenté plus rapidement pour les CDI que pour les CDD, si bien que la part des premiers a augmenté au détriment des seconds. La part des CDI s'est en effet accrue de 1,6 point dans la construction (où existe le CDI de chantier) et de 1,2 point dans l'industrie, secteurs où le recours à ce type de contrat est le plus fréquent (47 % et 40 % des embauches respectivement). Dans le secteur marchand, elle est en hausse de 1,1 point pour atteindre 15 %.

② Répartition des DPAE par type de contrat selon le secteur d'activité en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2017 (données brutes, parts en % et évolutions sur un an en point)

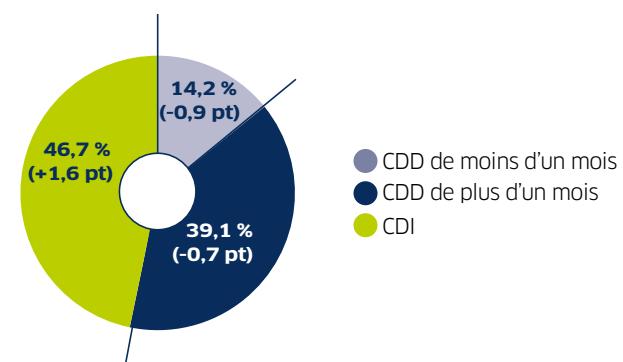
Tous secteurs confondus



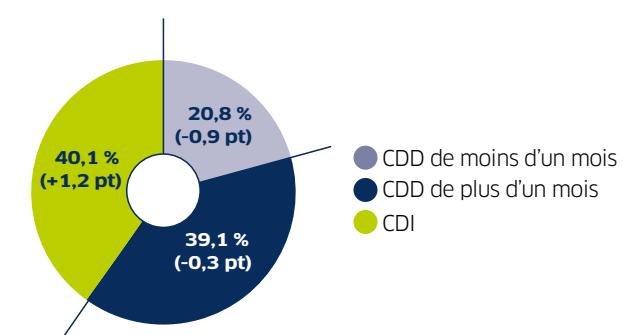
Tertiaire marchand (93 % des DPAE)



Construction (4 % des DPAE)



Industrie (3 % des DPAE)



Note : données provisoires

Champ : secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim.

Source : Urssaf

Au niveau départemental, deux territoires se distinguent. Dans les Hautes-Alpes, le nombre d'embauches recule dans l'industrie comme en 2016 (-2,0 %, après -3,1 %). Le nombre de DPAE se replie aussi dans le tertiaire marchand dans le département de Vaucluse (-2,1 %), entraînant ainsi la baisse totale des embauches dans ce territoire.

En France, le nombre de DPAE progresse dans chacun des grands secteurs d'activité. La hausse se tempère toutefois dans le tertiaire marchand (+3,3 %, après +4,0 % en 2016), expliquant le ralentissement global au niveau national. Dans les deux autres grands secteurs, l'augmentation du nombre d'embauches s'intensifie : +9,7 %, après +7,6 % dans la construction, et +6,0 %, après +3,4 % dans l'industrie. Comme en région, la part des CDI est en hausse dans chacun des secteurs, tandis que celle des contrats temporaires recule.

■ **Les embauches reprennent dans les deux principaux sous-secteurs recruteurs de la région**

Alors qu'il avait été pénalisé en 2016 par une saison estivale marquée par l'attentat du 14 juillet, l'« hébergement-restauration », principal sous-secteur recruteur de la région (28 % des DPAE), renoue avec la hausse de ses embauches en 2017 (+3,9 %, après -2,9 %). Le nombre de déclarations retrouve également le chemin de la croissance dans les activités de soutien aux entreprises (+4,0 %, après -1,7 %), second sous-secteur recruteur régional (26 % des DPAE). Dans ces deux sous-secteurs, c'est l'augmentation des déclarations en CDI qui a été le moteur de la progression (respectivement +12,3 % et +10,4 %). C'est également le cas dans le « transport » (+22,3 % de CDI, +2,9 % de DPAE au total) ou le « commerce » (+6,4 % de CDI, +1,9 % au total). Dans les « activités immobilières » en revanche, le dynamisme des embauches ne s'explique que par les contrats très courts.

A l'inverse, dans les « autres activités de service », troisième sous-secteur le plus recruteur de la région avec 17 % des DPAE, le nombre de déclarations diminue de 1,3 % (après +2,9 % en 2016). Cette baisse ne concerne toutefois que les contrats temporaires. De même, dans l'« information-communication » et les « activités financières et d'assurance », le nombre d'embauches se replie (respectivement -2,8 % et -3,6 %) sous l'effet du recul des CDD.

A l'échelle nationale, les DPAE progressent dans tous les sous-secteurs du tertiaire marchand, à l'exception des « activités financières et d'assurance » et des « activités immobilières » (respectivement -0,3 % et -35,5 %).

Dans l'industrie, les déclarations continuent de croître dans la quasi-totalité des sous-secteurs : +7,0 % dans « l'industrie agroalimentaire », +8,5 % dans la « fabrication d'autres produits industriels » ou encore +18,6 % dans la « fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques ». Le nombre d'embauches augmente aussi dans les « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution », alors qu'il reculait en 2016 (+4,6 %, après -2,9 %). Pour l'ensemble des sous-secteurs industriels

ayant accru leur nombre de déclarations, ce sont à nouveau les embauches en CDI qui ont le plus contribué à cette croissance.

En France, les embauches ont augmenté dans l'ensemble des sous-secteurs de l'industrie.

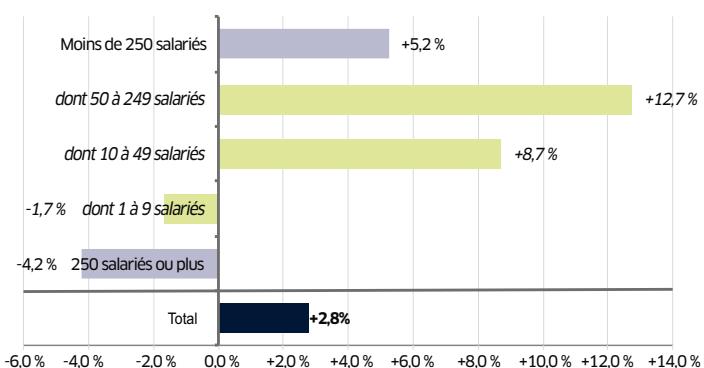
■ **Les DPAE augmentent partout, sauf dans les très petits et les très grands établissements**

En 2017, la hausse des DPAE a été portée par les établissements comptant entre 10 et 49 salariés (24 % des DPAE) et par ceux employant entre 50 et 249 salariés (21 %) > ③. Sur un an, elle s'est nettement intensifiée : +8,7 % et +12,7 % respectivement, après +0,1 % et +1,6 % en 2016. Si dans ces établissements, les embauches en CDI sont celles qui progressent le plus rapidement, les CDD très courts ont également largement contribué au dynamisme des recrutements.

En revanche, alors qu'ils étaient les plus dynamiques l'année dernière, les établissements de moins de dix salariés (31 % des DPAE) ont réduit leur volume de déclarations (-1,7 %, après +4,7 %). Dans les établissements de 250 salariés ou plus (24 %), la baisse des embauches s'est accentuée en 2017 (-4,2 %, après -2,5 %). Dans ces très petits comme dans ces très grands établissements, ce sont les CDD de moins d'un mois qui expliquent l'essentiel de ce recul : -4,6 % pour les premiers et -7,8 % pour les seconds. A contrario, les embauches en CDI continuent de progresser : respectivement +3,6 % et +14,2 %.

D'autre part, la baisse dans les établissements de moins de dix salariés et dans ceux de 250 salariés ou plus ne s'observe que dans le tertiaire marchand (respectivement -2,4 % et -4,9 %). Les embauches continuent en effet de progresser dans l'industrie et la construction (respectivement +0,9 % et +4,9 % dans les très petits établissements et +12,3 % et +35,0 % dans les très grands). Dans les autres catégories d'établissements, les embauches s'accroissent dans l'ensemble des grands secteurs d'activité.

③ **Évolution du nombre de DPAE selon la taille de l'établissement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre 2016 et 2017 (données brutes, en %)**



Note : données provisoires

Champ : secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim.

Source : Urssaf

A l'échelle départementale, les établissements de moins de dix salariés sont ceux qui recrutent le plus dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, le Var et le Vaucluse (respectivement 51 %, 45 %, 39 % et 38 % des DPAE). En 2017, le nombre et la part des DPAE émises par ces établissements reculent toutefois dans tous ces départements, à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence.

Dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône, ce sont les établissements de 50 salariés ou plus qui sont les principaux pourvoyeurs d'emplois (respectivement 46 % et 53 % des DPAE). Sur un an, le poids de ces établissements dans les embauches progresse de 0,6 point dans les Alpes-Maritimes, tandis qu'il baisse de 0,7 point dans les Bouches-du-Rhône. Dans ces deux départements, les DPAE émises par les établissements de 50 à 249 salariés croissent vivement (+12,7 % dans les Alpes-Maritimes et +15,5 % dans les Bouches-du-Rhône), alors que le nombre d'embauches diminue dans ceux de 250 salariés ou plus (-6,1 % dans les Alpes-Maritimes et -4,9 % dans les Bouches-du-Rhône).

Au total, seuls les établissements employant entre 10 et 49 salariés enregistrent une hausse des DPAE dans tous les territoires de la région (de +7,4 % dans les Alpes-Maritimes à +25,3 % dans les Hautes-Alpes).

■ **Les seniors et les hommes profitent davantage de la croissance des embauches**

Comme en 2016, le nombre de DPAE augmente pour toutes les classes d'âge. Mais cette année, la croissance est surtout portée par les CDI.

Chez les seniors, la progression des embauches est particulièrement forte, notamment en CDI, (+5,2 % au total sur un an, +11,5 % en CDI). La part des CDI pour cette classe d'âge s'accroît ainsi de 0,7 point. Chez les 35-49 ans, la hausse des DPAE est plus modérée (+1,9 %), toutefois, c'est pour eux que la part des embauches en CDI augmente le plus (+1,6 point).

Après un léger recul en 2016, les embauches de femmes progressent de 1,5 %, soutenues par la hausse des CDI (+9,8 %) et des CDD de plus d'un mois (+2,3 %). En revanche, les contrats très courts continuent de reculer, mais moins fortement que l'an passé (-0,4 %, après -3,2 %). La part des DPAE en CDI et en CDD de plus d'un mois progresse ainsi de 1,1 point et de 0,2 point respectivement. Les embauches de femmes augmentent par ailleurs dans chacun des grands secteurs d'activité.

En 2017, les déclarations d'embauches d'hommes progressent plus rapidement que celles des femmes : +3,8 % sur un an. Bien que cette hausse concerne l'ensemble des contrats, c'est à nouveau le nombre de CDI qui augmente le plus vigoureusement. La part des embauches en CDI augmente ainsi de 1,2 point, alors qu'elle recule pour tous les types de CDD. Comme pour les femmes, le nombre d'embauches d'hommes s'est accru dans chacun des grands secteurs d'activité.

Mathieu Sauviac

Les **Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** constituent actuellement la seule source statistique exhaustive permettant de suivre la dynamique de l'embauche. Rassemblées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), elles fournissent une information exhaustive sur les intentions d'embauche des établissements au cours du temps et renseignent notamment la date prévue d'embauche, la nature et le cas échéant la durée du contrat (CDI, CDD ou autre contrat temporaire).

La DPAE est une formalité obligatoire préalable à l'embauche qui traduit une intention d'embauche à très court terme. L'employeur doit l'adresser à l'Urssaf (ou à la MSA selon le régime dont il relève) au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche, et ce, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. La DPAE permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Est concerné par la DPAE tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger. L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont également l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé (Contrat unique d'insertion, Emploi d'avenir, etc.).

Dans cette publication, le **champ** couvre l'ensemble des activités concurrentielles hors agriculture et intérim. Les données sont brutes. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les déclarations préalables à l'embauche correspondent à des **flux** d'intentions d'embauche et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi. Toutefois, la quasi-totalité des DPAE se traduisent dans les faits par une embauche. Aussi, dans ce bilan, le terme seul d'embauches est parfois utilisé par commodité pour parler d'intentions d'embauches.

Pour en savoir plus :
<http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/donnees-statistiques.html>

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur :
www.paca.direccte.gouv.fr

Caractéristiques des DPAE, en 2017 (données brutes)

Paca (100,0 %)		Alpes-de-Haute-Provence (1,8 %)		Hautes-Alpes (2,7 %)		Alpes-Maritimes (29,5 %)		Bouches-du-Rhône (41,4 %)		Var (15,6 %)		Vaucluse (9,0 %)		
Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	
Total	1 611 534	+2,8	28 897	+1,9	44 075	+4,0	47 4941	+0,9	667 201	+4,5	251 569	+4,0	144 851	-0,8
Type de contrat														
CDI	272 882	+10,6	4 340	+13,7	4 133	+11,3	79 975	+4,9	118 153	+14,3	42 173	+10,3	24 108	+12,9
CDD de plus d'un mois	314 192	+2,7	11 114	+1,2	18 738	+1,5	76 832	+2,1	103 276	+3,2	72 461	+2,8	31 771	+3,6
CDD de moins d'un mois	1 024 460	+0,9	13 443	-0,9	21 204	+4,9	318 134	-0,3	445 772	+2,5	136 935	+2,8	88 972	-5,4
Secteur d'activité de l'établissement														
Industrie	51 862	+7,7	1 781	+7,6	1 313	-2,0	10 235	+8,9	22 179	+9,0	9 287	+5,0	7 067	+7,9
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	23 709	+7,0	1 039	+13,7	941	-4,1	4 784	+7,7	8 763	+8,9	4 702	+1,2	3 480	+11,1
Raffinage	51	-20,3	-	-	-	-	-	-	51	-20,3	-	-	-	-
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	4 986	+4,6	77	-4,9	82	-24,1	683	-8,9	2 410	+17,4	1 187	+9,9	547	-21,3
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	2 799	+18,6	19	+90,0	22	+15,8	573	+29,6	1 359	+19,5	382	+13,7	444	+6,5
Fabrication de matériels de transport	1 494	+4,2	22	+29,4	8	-33,3	180	-44,3	599	-0,2	560	+38,6	125	+60,3
Fabrication d'autres produits industriels	18 823	+8,5	624	-1,4	260	+18,2	4 015	+16,7	8 997	+6,6	2 456	+3,1	2 471	+11,1
Construction	68 221	+9,2	1 619	+15,5	1 812	+7,2	16 785	+4,7	25 685	+11,6	14 702	+7,1	7 618	+16,0
Tertiaire marchand	1 491 451	+2,4	25 497	+0,8	40 950	+4,0	447 921	+0,6	619 337	+4,1	227 580	+3,8	130 166	-2,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	209 544	+1,9	5 767	-4,5	6 222	+0,5	49 963	+1,7	79 904	+2,7	41 318	+1,7	26 370	+1,6
Transports et entreposage	70 963	+2,9	1 030	-22,8	3 768	-10,7	18 015	-25,6	27 881	+17,6	12 175	+43,9	8 094	+15,6
Hébergement et restauration	448 243	+3,9	8 770	+3,8	15 787	+7,6	184 164	+2,7	120 352	+9,7	78 796	+0,3	40 374	-0,9
Information et communication	47 193	-2,8	359	-2,4	531	-25,7	11 468	-18,3	30 499	+2,6	2 342	+24,6	1 994	+9,2
Activités financières et d'assurance	14 123	-3,6	257	+56,7	153	-18,2	3 488	+0,8	7 222	-4,6	1 891	-19,3	1 112	+21,0
Activités immobilières	17 577	+8,2	241	+8,6	461	-13,7	5 824	-14,4	5 516	+28,0	3 618	+12,0	1 917	+66,6
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	411 268	+4,0	3 262	+15,0	6 053	+42,7	108 982	+7,1	224 981	+3,3	45 755	+5,1	22 235	-12,4
Autres activités de services	272 540	-1,3	5 811	-1,5	7 975	-7,3	66 017	-0,5	122 982	-1,2	41 685	+2,4	28 070	-6,4
Taille de l'établissement														
De 1 à 9 salariés	497 003	-1,7	14 709	+1,3	19 755	-0,6	123 804	-7,4	184 660	+3,2	98 750	-2,9	55 325	-2,5
De 10 à 49 salariés	386 812	+8,7	6 873	+17,2	13 175	+25,3	134 819	+7,4	131 624	+10,4	62 669	+2,4	37 652	+12,0
De 50 à 249 salariés	339 742	+12,7	3 110	-10,8	5 203	-14,5	106 716	+12,7	154 401	+15,5	46 209	+31,9	24 103	-15,2
250 salariés ou plus	387 977	-4,2	4 205	-6,4	5 942	+0,2	109 602	-6,1	196 516	-4,9	43 941	-0,3	27 771	+1,8
Sexe du salarié														
Homme	896 795	+3,8	15 231	+2,9	24 334	+1,5	267 671	+1,2	372 149	+6,6	140 431	+5,8	76 979	-2,0
Femme	714 739	+1,5	13 666	+0,8	19 741	+7,2	207 270	+0,6	295 052	+2,0	111 138	+1,8	67 872	+0,5
Âge du salarié														
Moins de 25 ans	434 641	+2,6	8 948	-0,1	12 568	+3,3	120 154	+2,1	179 296	+4,8	71 014	+1,4	42 661	-1,9
De 25 à 34 ans	422 799	+2,4	7 130	+2,5	12 143	+0,2	123 757	-1,5	175 526	+5,2	66 609	+4,7	37 634	-0,4
De 35 à 49 ans	464 237	+1,9	8 078	+3,0	11 973	+5,5	142 401	-0,3	192 782	+4,3	68 686	+2,9	40 317	-4,3
50 ans ou plus	289 857	+5,2	4 741	+2,8	7 391	+9,4	88 629	+5,0	119 597	+3,5	45 260	+9,0	24 239	+7,1

Note : données provisoires

Champ : secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim

Source : Urssaf

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrick Maddalone

Chef du service études, statistiques et évaluation : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Mathieu Sauviac - mathieu.sauviac@direccte.gouv.fr

Conception : Agence Elixir